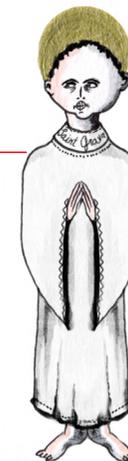
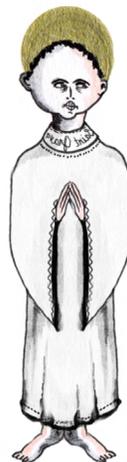


SAINT GRAVA & LES ÉTUDES GRAVAÏQUES

Les pauvres sont les gravats du monde	2
Les normes de sainteté gravaïque®	5
Les machines à pauvres.....	8



Les pauvres sont les gravats du monde

Jacques Siron (textes et dessins)

Dès sa naissance, Saint Grava s'est toujours montré très préoccupé par le rapport entre les riches et les pauvres. « Les pauvres sont les gravats de nos sociétés » aime-t-il répéter dans son souci de coller à son époque. Lui plus que tous sait à quel point le retraitement des gravats est un des enjeux majeurs du monde moderne.

Les citations de Saint Grava qui figurent ci-dessous sont extraites de textes et de discours prononcés dans diverses occasions. Elles apportent un éclairage fin et percutant qui permet enfin de réconcilier éthique et économie.

Saint Grava est l'inspirateur et l'inventeur de machines destinées à affiner l'étude approfondie des pauvres et de la pauvreté.

De l'injustice

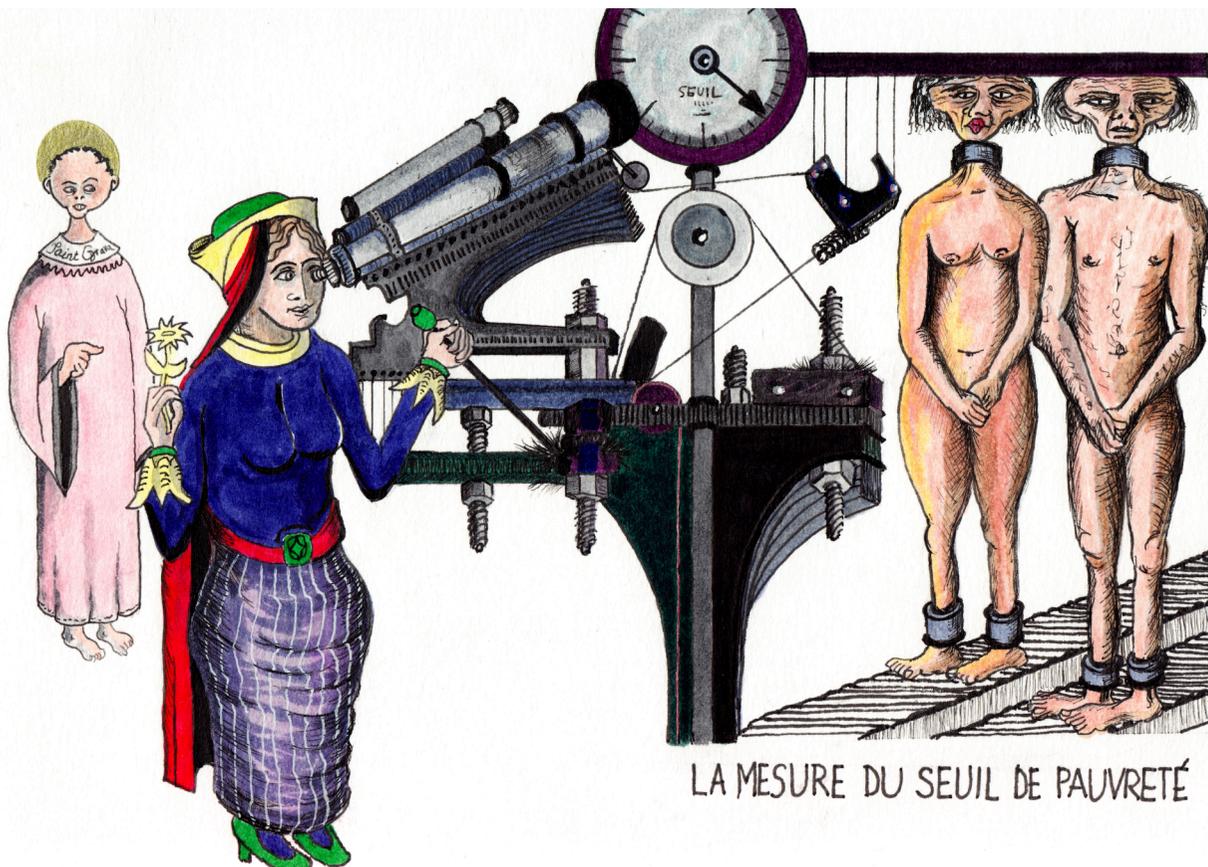
Le monde est plein d'injustice : il existe une cruelle inégalité entre les riches et les pauvres.

Les pauvres méritent de la compassion, car la majorité d'entre eux ne sont pas devenus pauvres par perfidie.

La pauvreté est une plaie pour l'humanité. Le meilleur moyen de lutter contre la pauvreté consiste à diminuer le nombre de pauvres. Moins il y a de pauvres, mais il y a de pauvreté, plus la justice triomphe. Imaginons que tous les pauvres deviennent centaines : la planète serait totalement envahie par la pauvreté. La seule solution, c'est que l'espérance de vie des pauvres reste courte. Il est salutaire qu'on leur limite l'accès aux soins.

Le pauvre rêve de devenir riche. Le riche ne rêve pas de devenir pauvre. Le pauvre vit dans le rêve, alors que le riche vit dans la réalité. Il est juste que le monde appartienne à celui qui vit dans la réalité. Les rêveurs ont la tête ailleurs : ils ne savent que vivre dans leur monde.

Dans un tsunami, le riche perd beaucoup plus que le pauvre. La maisonnette du pauvre, qui souvent enlaidit le paysage, est facile à reconstruire. Le riche voit disparaître sa vaste demeure, ses collections d'art, les arbres qu'il a plantés avec goût. Il est juste que le riche habite en haut de la falaise



LA MESURE DU SEUIL DE PAUVRETÉ

De la générosité

Seul un riche peut partager et pratiquer la bienfaisance, alors que le pauvre n'a rien à partager. Le riche fait le bien, le pauvre profite de sa bienfaisance. Le riche a une vie spirituelle faite de dons, alors que la nature du pauvre est d'être égoïste et profiteur. Même riche il ne pourrait y renoncer. Si tout le monde était riche, il n'y aurait plus moyen de faire le bien. La vraie utilité du pauvre est de permettre au riche de montrer sa charité.

La générosité est une qualité exemplaire. À défaut de posséder des richesses, le pauvre devrait au moins avoir un grand cœur. Or de quoi rêve le pauvre ? De devenir assez riche pour pouvoir se venir en aide. Le rêve du pauvre n'est-il pas un modèle d'avarice ?

Ces dernières années, le riche a non seulement perfectionné sa richesse, mais il a en plus aidé le pauvre à améliorer sa qualité de pauvre.

Si un avare, c'est quelqu'un qui compte ses sous et qui dépense peu, n'est-ce pas exactement le portrait du pauvre ?

De l'égalité

Le riche a plus à perdre qu'un pauvre, car par essence un pauvre ne peut rien perdre puisqu'il n'a rien au départ. Le riche vit plus dangereusement que le pauvre : il prend un risque sur sa richesse, alors que le pauvre n'en prend aucun. Où est l'égalité ? Heureusement que la justice veille sur celui qui risque le plus, et qu'elle protège plus le riche que le pauvre.

Le pauvre ne peut qu'emprunter au riche, alors que le riche ne peut pas emprunter au pauvre. Quand le pauvre réclame l'égalité, ne voit-il pas sa propre arrogance ? Le pauvre est le premier à se comporter de manière inégale.

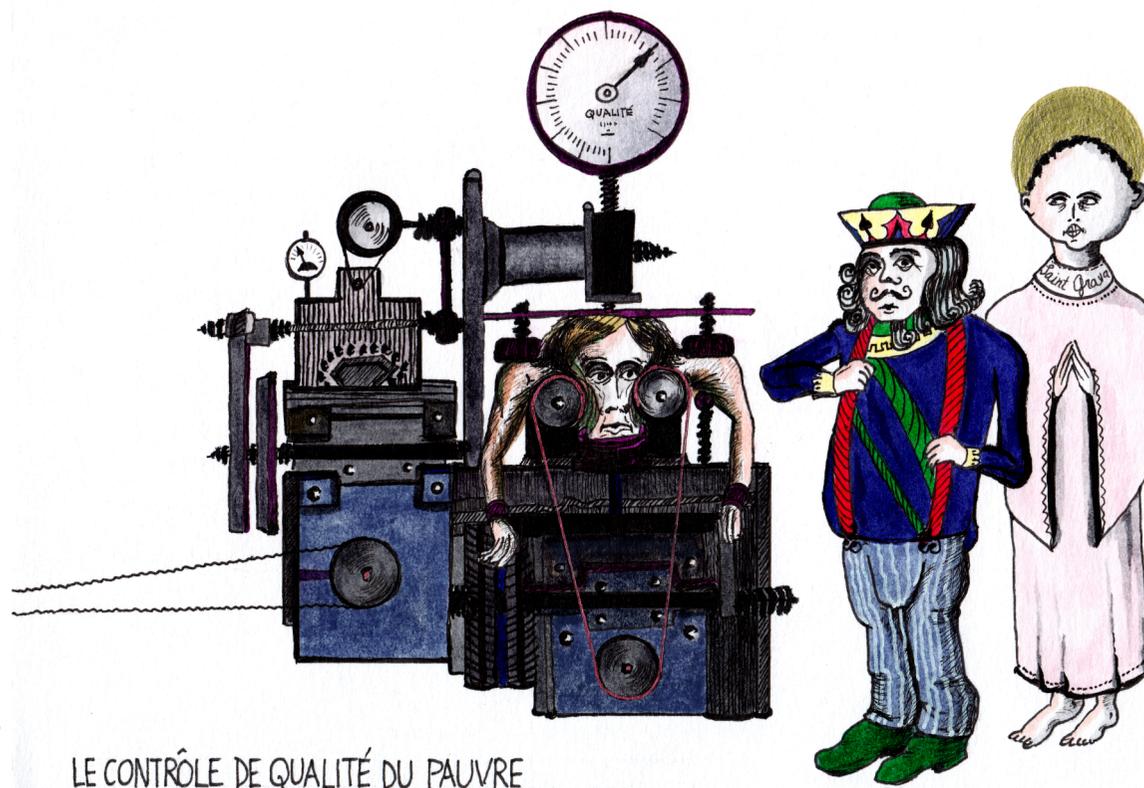
Les pauvres réclament plus de moralité de la part des riches. Or chacun sait que le pauvre qui a faim n'a pas de morale.

Dans un système équitable, la majorité doit ménager la minorité plutôt que de s'imposer brutalement. Il est juste que les pauvres respectent la minorité des riches.

Du gaspillage

Pourquoi le pauvre ne gagne-t-il pas plus ? Parce qu'il ne fait que dépenser son argent pour s'acheter du pain, se vêtir et se loger. Il est par nature dépensier. Sans doute, le riche dépense aussi pour sa nourriture, ses vêtements et sa maison, mais contrairement au pauvre, il a la prévoyance de conserver une grande partie de son argent. Le riche voit loin ; il ose construire l'avenir. La richesse est une forme de sagesse dont les pauvres sont dépourvus, eux qui claquent tout au fur et à mesure. Il est juste que l'argent des sages soit mieux rémunéré que celui des écervelés.

Une des rares qualités du pauvre est la frugalité. Mais il n'a aucun mérite, car il est frugal par nécessité. Au contraire, le riche peut choisir en tout temps de devenir frugal, de manière désintéressée et authentique. Comme sa frugalité est choisie et non subie, elle a des qualités plus morales qu'une frugalité par nécessité.



LE CONTRÔLE DE QUALITÉ DU PAUVRE

De la théorie du ruissellement

La pente naturelle du ruissellement de l'argent est de monter. De la même manière que l'eau de la pluie descend de la montagne pour s'écouler dans la mer, l'argent des pauvres ruisselle vers le haut pour approvisionner les riches.

De l'unité du monde

Le riche et le pauvre ne sont pas si éloignés qu'ils le pensent. En effet, la réalité du riche est très proche du rêve du pauvre.

De l'argent

L'argent est plus utile au monde que la pauvreté.

L'argent du riche est plus noble que l'argent du pauvre.

L'argent du pauvre ne vaut pas grand chose. Seul l'argent du riche a de la valeur, car c'est lui qui promet plus d'argent.

Le pauvre est obsédé par l'argent, alors que le riche sait qu'il n'y a pas que l'argent qui compte dans la vie.

Domage qu'investir dans la pauvreté ne rapporte que si peu d'argent.

Il existe trop de pauvres qui ne respectent pas assez les intérêts des riches. La pauvreté disparaîtrait si les pauvres faisaient plus attention.

Le pauvre a tendance à exagérer sa misère. Le riche, lui, n'a pas peur de montrer ses richesses.

Le problème du pauvre est qu'il est trop lent : il ne sait pas s'enrichir rapidement, il lui faut trop de temps pour ne gagner qu'un maigre pécule.

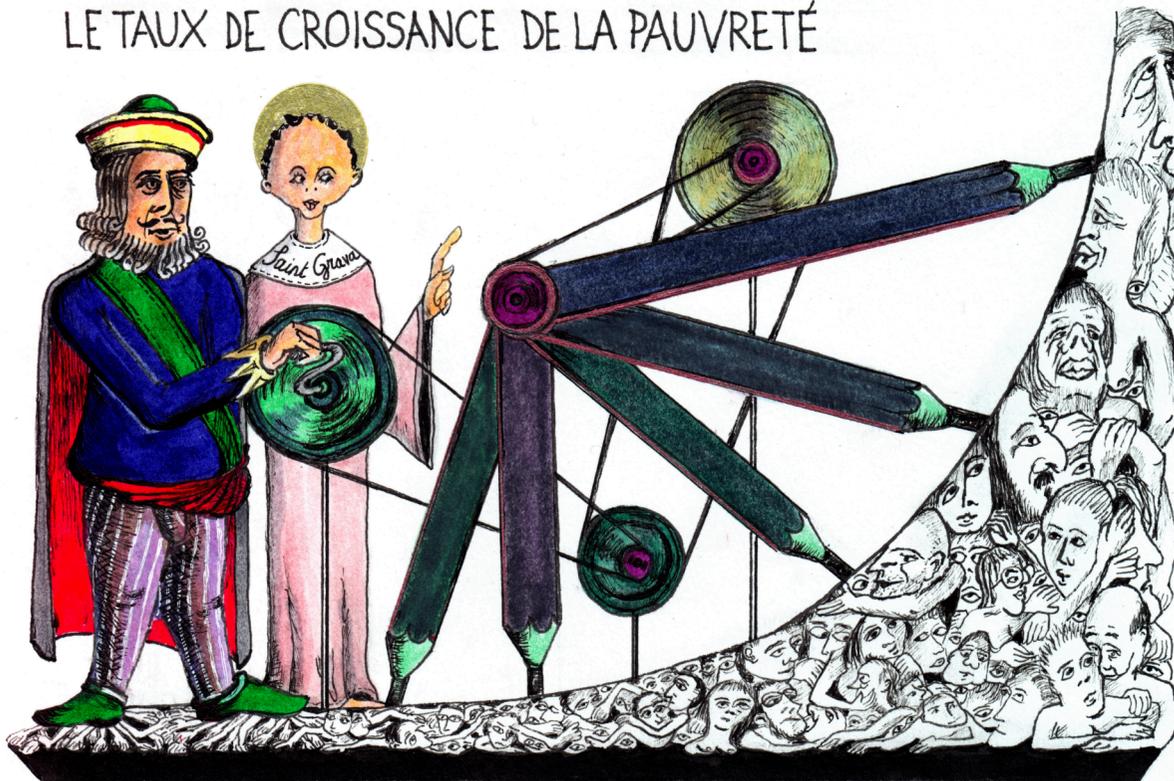
Le pauvre est ignorant des choses de l'argent, puisqu'il n'en a que très peu. Le riche, lui, est un connaisseur ; il connaît le sujet de près. De plus, il offre du travail à des experts qui l'aident à accroître ses connaissances. Seul l'argent du riche peut produire de la richesse. Il est normal qu'on donne moins de valeur à l'argent du pauvre qu'à l'argent du riche.

De manière injuste, le pauvre paie peu d'impôt. De plus, il est ingrat : il méconnaît tout ce que font les riches en sa faveur. Tant d'ingratitude ne mériterait-il pas une leçon ? Ne faudrait-il pas que le pauvre devienne encore un peu plus pauvre pour qu'il comprenne la vraie valeur de l'argent ?

La mort d'un pauvre n'intéresse personne, alors que la mort d'un riche soulève de nombreux intérêts.

Ces dernières années, la valeur d'un pauvre ne fait que décroître ; en effet, il faut de plus en plus de pauvres pour faire un riche.

LE TAUX DE CROISSANCE DE LA PAUVRETÉ



Des vices

Détester les riches est un vice de pauvres.

Le pauvre semble ignorer que la richesse rehausse l'âme. Lorsqu'un pauvre est imbécile, il n'est qu'un imbécile, alors qu'un imbécile riche est un riche.

Les riches n'ont qu'une ambition : devenir encore plus riches. Les pauvres, qui manquent d'imagination, ne pensent qu'à voler l'ambition des riches.

Une civilisation se construit par accumulation de dons offerts par les anciennes générations à leurs descendants. C'est cette générosité qui permet de réaliser de grandes choses. Hélas, comme les pauvres n'ont rien à léguer, ils ne contribuent pas vraiment aux bienfaits de la civilisation. Ils en profitent sans rien donner à leurs enfants. Or sans dons, la civilisation s'effondre. Heureusement que les riches transmettent des héritages qui sauvent la civilisation de la barbarie de la pauvreté.

Quand le riche donne au pauvre, il rachète les vices de la richesse par sa générosité. Que le pauvre donne ou ne donne pas au riche, peu importe, il se maintient dans le vice de sa pauvreté.

Le pauvre est médiocre en calcul, car son horizon mathématique est très limité : il n'a aucune idée de la différence entre un million et un milliard.

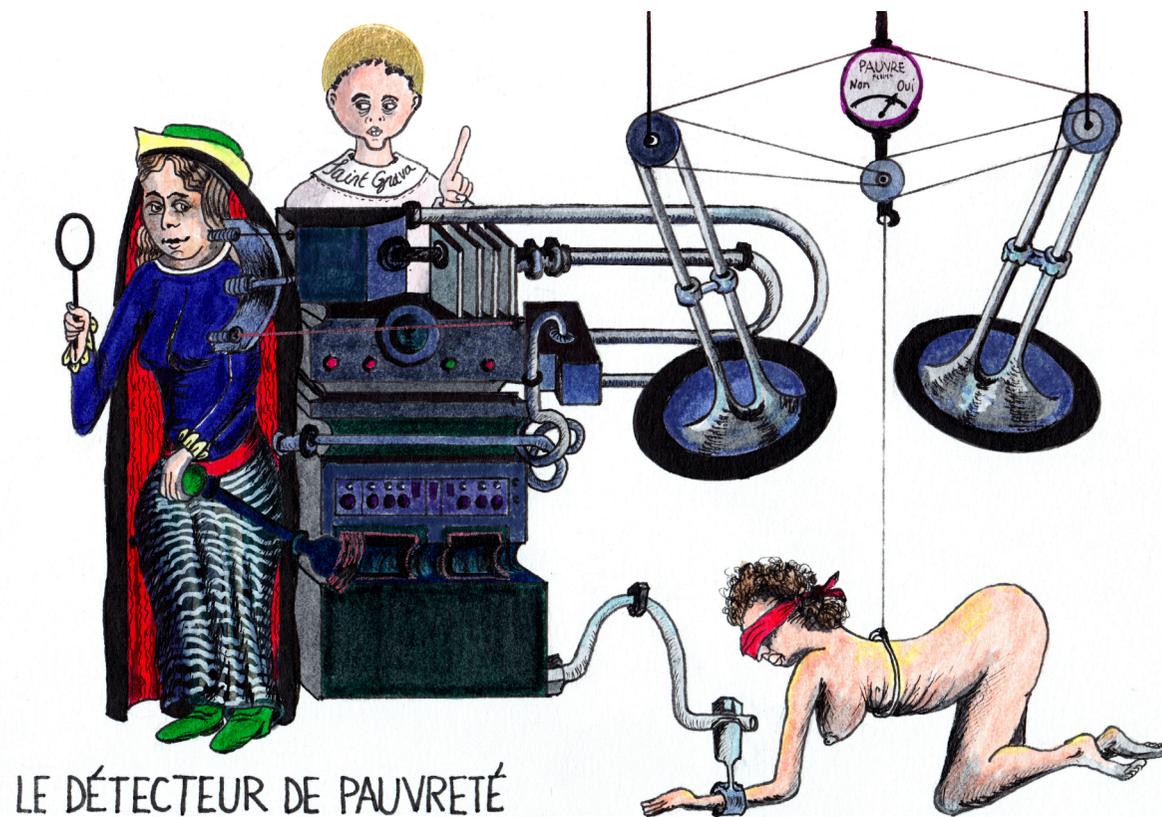
Le riche est plein d'imagination et de ressources. Regardez toutes les astuces qu'il déploie pour optimiser ses impôts. Quant au pauvre, c'est à peine s'il arrive à exécuter les ordres d'un contremaître, ou à nettoyer le château sans casser le lustre du salon.

Le riche sait que la guerre peut être mortelle pour lui et pour les siens. Le pauvre semble ignorer cette évidence. Au lieu de se mettre à l'abri, il est le premier à monter au front.

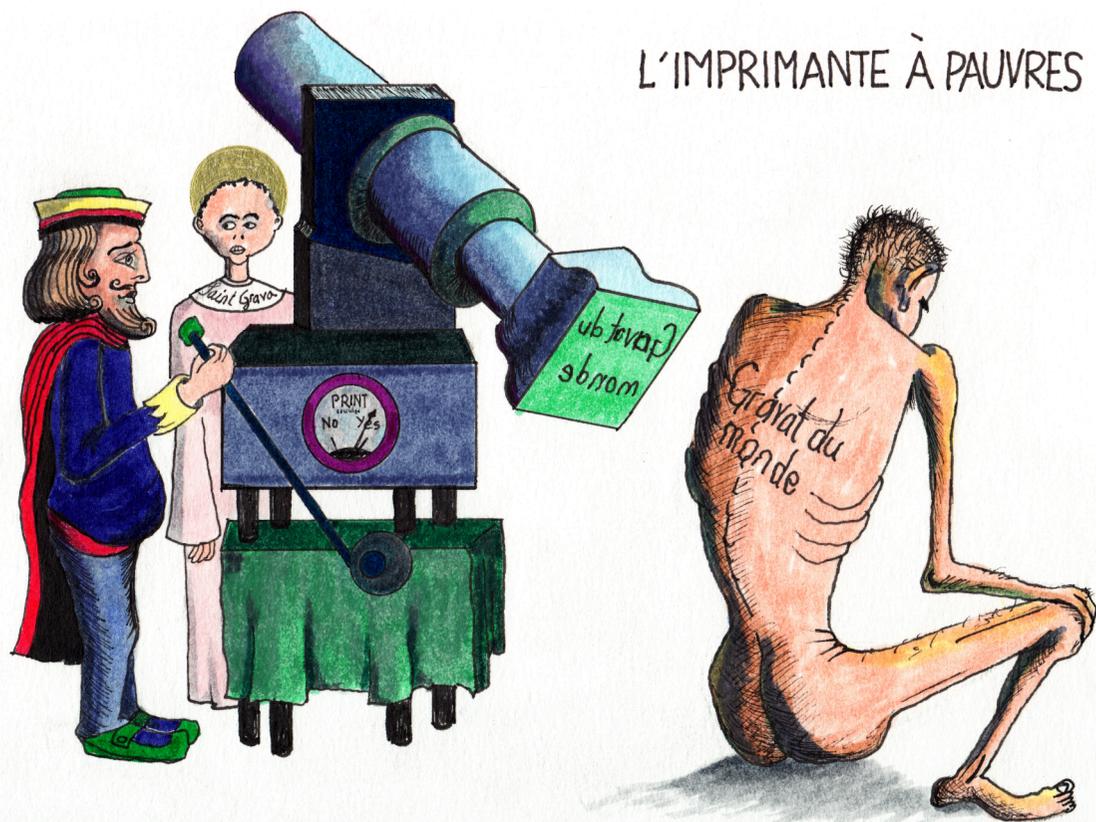
Le pauvre se distingue par son manque de distinction.

On dit que le pauvre profite de son désœuvrement pour faire souvent l'amour. Mais chacun sait que ce n'est pas la quantité qui compte.

Le palais du pauvre manque de goût. Le palais du pauvre ignore les raffinements du caviar et du champagne millésimé.



LE DÉTECTEUR DE PAUVRETÉ



De la justice

Les minorités doivent être protégées face aux majorités, c'est le fondement d'une société juste. La masse des pauvres ne sait prendre des décisions justes qui sachent respecter avec dignité ceux qui n'appartiennent pas à leur majorité. Par bonheur existent des lois pour protéger de la discrimination la minorité des riches.

Chaque pays se dote de lois, de tribunaux, de juges et de prisons. Il est juste qu'on arrête, qu'on juge, qu'on condamne et qu'on emprisonne les pauvres qui ont commis un délit.

La loi est la même pour tous : elle interdit aux riches comme aux pauvres de mendier dans la rue, de voler pour manger et de passer la nuit sur les bancs des gares.

Si le pauvre vole, il a volé ; si le riche vole, il s'est trompé. Souvent, le riche ne fait qu'optimiser ce qu'il possède, alors que le pauvre vole l'argent des autres. Il est juste que la justice n'empêche pas le riche de faire des affaires.

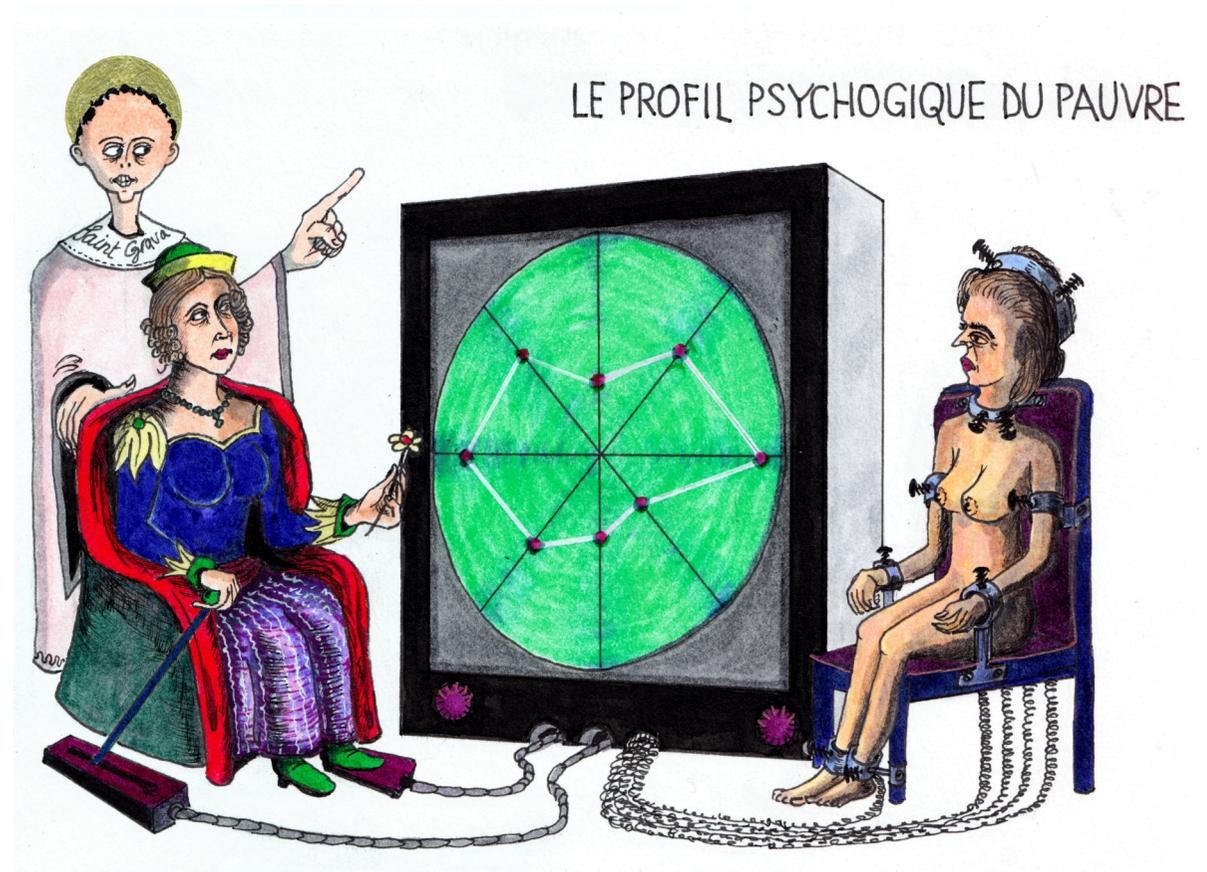
L'honnêteté et le remords sont les faiblesses du pauvre. Le riche lui sait aller directement à l'essentiel.

Ne faut-il pas une loi contre les pauvres ? Il existe trop de faux pauvres, qui prétendent être pauvres alors que tout le monde pourrait faire un effort.

De la nature humaine

Une société a besoin de héros, d'idoles, de modèles. Aujourd'hui, ces modèles sont les top managers. Leurs salaires font rêver tout le monde. Sans cet idéal élevé, personne n'irait travailler.

L'avidité fait partie de la nature humaine. La finance est basée sur l'avidité. La finance ne fait que révéler la nature humaine, elle n'est pas responsable de la nature humaine et on ne peut donc pas l'accuser d'être immorale. Il est impossible de supprimer l'avidité, car sans elle, il n'y a pas de nature humaine. Peut-on accuser l'homme d'être un homme ? Tout ce qui s'oppose à la nature humaine déshumanise l'homme et le dénature. Elle doit pouvoir s'exprimer sans entrave. La nouvelle forme de l'humanisme, c'est la finance.



Les normes de sainteté gravaïque®

Jacques Siron

Par le passé, la sainteté a entraîné de nombreuses canonisations plus ou moins « sauvages ». En effet, il suffisait d'avoir vécu en faisant le bien, d'avoir accompli quelques miracles et d'être mort en martyr. Or la confiance ne suffit plus dans les tourments du monde contemporain : on ne peut plus se contenter de critères vagues et subjectifs. Il est indispensable de respecter les principes de bonne pratique. Face aux soupçons d'abus et à un manque évident de professionnalisme, il a fallu mettre en place des procédures modernes de sainteté gravaïque®, qui respectent à la lettre les qualités de la voie tracée par Saint Grava.

Sous le haut patronage de l'Institut International de Gravatologie, des normes qui définissent des critères objectifs de sainteté gravaïque® instaurent une nouvelle ère de transparence et de productivité placées sous la quête de l'excellence qualitative. Ces normes ont été élaborées par le collège SANCTUS, qui réunit des spécialistes techniques qualifiés pour leur expertise mondiale. Ces normes, dites « normes SANCTUS® », assurent l'aptitude optimale des processus et services de la sainteté gravaïque®. Elles fixent une stabilité de la terminologie. Elles déterminent des procédures qui contribuent à maintenir l'ouverture du marché mondial d'une sainteté® saine.

Concernant les candidatures à la sanctification gravaïque®, le collège SANCTUS les examine dans un délai de trois à six mois. Quand le candidat a réussi toutes les épreuves en fournissant les preuves d'une sainteté respectant les normes SANCTUS®, il peut alors être déclaré « **titulaire de sainteté gravaïque®** » (en abrégé « **saint®** »).

Pour toute nouvelle candidature, les documents figurant ci-dessous sont à fournir par le demandeur dans les deux ans qui suivent le décès du candidat.

1. Documents généraux

- Une preuve du paiement de la taxe d'inscription (formulaire 000).
- Un certificat de décès du candidat. Ce certificat doit être récent (datant de moins de trois semaines), et original (attention, pas de copies !).
- Une pièce d'identité du candidat, soit une photocopie couleur, soit la pièce d'identité originale accompagnée d'une enveloppe timbrée à l'adresse du demandeur, affranchie au courrier recommandé express.
- Le formulaire de demande de sanctification gravaïque®, signé par le demandeur, daté, comprenant notamment motivations, clauses de retrait, considérations techniques et faisabilité de la demande dans le contexte actuel du marché globalisé de la sainteté (formulaire 001).
- L'adresse du site Internet du candidat.

2. Documents concernant le demandeur

Les documents suivants permettent de vérifier la fiabilité du demandeur :

- La procuration de demande de sanctification gravaïque® par le demandeur (formulaire 002), signée par le candidat et accompagnée d'une copie couleur du document d'identité du demandeur.
- Un engagement solennel d'absence de conflit d'intérêt de la part du demandeur, contresigné et tamponné par un notaire agréé (formulaire 002b). Le demandeur certifie n'avoir aucun lien de parenté avec le candidat, n'avoir eu aucun lien amoureux avec lui (ni platonique ni charnel), ne pratiquer aucun commerce gravaïque® (vente de livres hagiographiques, fabrication de statuettes, importation de bibelots, trafic de reliques, déstockage de produits dérivés). Le comité SANCTUS se réserve le droit de demander au demandeur des preuves de son indépendance en cas de soupçon.
- Un certificat de solvabilité du demandeur.

- L'engagement formel de ne jamais poursuivre pénalement le Collège SANCTUS sous aucun prétexte.
- Le formulaire de catégorie de demandeur, signé et daté. On distingue deux catégories : le demandeur particulier, qui agit de manière amateur (formulaire 772) ; le demandeur professionnel, qui possède une équipe certifiée, un cabinet dédié avec une hotline 24/24 7/7, un brevet d'avocat ou un diplôme de demandeur certifié SANCTUS® (formulaire 773pro). Les demandes professionnelles, dès la réception du versement de la taxe *fast sanctus*®, sont traitées selon la procédure express dans un délai de 7 jours, alors que les demandes amateur sont traitées en trois à six mois.

3. Preuves de la fiabilité du candidat

Les documents suivants permettent d'objectiver la fiabilité du profil du candidat :

- Un arbre généalogique complet du candidat, remontant à au moins quatre générations et comprenant toutes les branches collatérales, ainsi que les enfants naturels reconnus ou supputés.
- Une ancienne facture de gaz et d'électricité du candidat (norme SANCTUS-008).
- Une attestation « à jour avec les impôts » émanant de l'autorité fiscale dont dépendait le candidat (norme SANCTUS-313).
- Une attestation « à jour avec les contrôles périodiques des véhicules » concernant les vélos, vélomoteurs, motos, autos, bateaux, montgolfières et avions ayant appartenu au candidat (norme SANCTUS-313b).
- Les cartes grises des véhicules utilisés par le candidat (norme SANCTUS-313c).
- Le réseau sanguin du candidat, la liste de ses allergies, la liste des opérations chirurgicales majeures, la carte de donneur d'organes ainsi que les numéros de téléphone à composer en cas d'urgence.
- La liste des pays visités par le candidat, comprenant les dates de séjour à l'étranger, les vaccinations, les maladies et vices contractés lors des voyages ou à leur retour.
- La liste des animaux domestiques du candidat, avec une photocopie de leurs certificats de vaccination, la validation de leur collier antipuce et la liste de leurs habitudes alimentaires.
- Les listes complètes des contacts du candidat, incluant les adresses figurant dans ses agendas physiques et électroniques, les amis sur les réseaux sociaux, les photos apparaissant sur les réseaux sociaux sur lesquelles apparaît le candidat, les éventuels piratages de la boîte mail (norme SANCTUS-612).
- La liste des amendes d'ordre concernant le candidat, ainsi que celle de ses condamnations, séjours en prison, gardes à vue et dépôts de plainte.
- La liste des comptes bancaires et titres du candidat. Noms d'utilisateur et mots de passe donnant accès aux comptes doivent être consignés dans une enveloppe scellée, à délivrer en mains propres au trésorier du comité SANCTUS dans la semaine qui suit le dépôt de candidature.
- Des traces matérielles témoignant de l'activité du candidat, à caractère professionnel ou familial (ex., médailles militaires ou sportives, brosse à dent, plâtre médical, clés de voiture ou de moto, lunettes de soleil, traces de pied imprimées dans du béton, barbie ou doudou, selfies, souvenirs de voyage tels que billets de train, tickets de péage, cartes d'embarquement, boules à neige avec monuments, aimants à coller sur le frigo).
- Des preuves de la popularité du candidat : nombre de « like » sur les réseaux sociaux, résultats de votes et de sondages, commentaires des lecteurs dans les média mentionnant le candidat, preuves de la présence médiatique, coupures de presse, taux d'écoute des émissions concernant le candidat, notes d'appréciation sur Trip Advisor.

Pour appuyer la candidature, il est recommandé de joindre une vidéo d'une procession en l'honneur du candidat (faible définition = norme SANCTUS-812low ; haute définition = norme SANCTUS-812high ; définition 4K et plus = norme SANCTUS-812extra_high).

4. Preuves de la qualité de la sainteté du candidat

Les documents suivants permettent de contrôler objectivement la qualité de la sainteté® du candidat :

- Un certificat de bonne vie et mœurs (norme SANCTUS-017), ou une attestation de refus d'admission en enfer (norme DIABOLUS 034).
- Un certificat de virginité, attesté par un médecin agréé (norme gynécologiques SANCTUS-012q pour les femmes, norme urologique ou vénérologique SANCTUS-013q pour les hommes).
- Des attestations officielles de miracles gravaïques : au moins trois miracles de catégorie 1, ou au moins cinq miracles de catégorie 2, ou au moins sept miracles de catégorie 3 (normes SANCTUS-031a, b et c).
Attention ! Ne sont pas considérés comme miracles gravaïques officiels : les rémissions de cancer, les retours de fils prodiges, la multiplication d'aliments ou de vins, les traversées de route sans regarder à gauche ni à droite, les enfants sages, la réussite du baccalauréat, les rêves érotiques, les hallucinations sous LSD, l'apparition d'arc-en-ciel ou d'aurores boréales, les intuitions scientifiques conduisant au prix Nobel, les victoires au tournoi de Wimbledon, l'escalade du Mont Everest sans oxygène ni sherpa, les gains à la loterie, les avantages obtenus dans des paradis fiscaux, les hivers sans grippe, les naissances de veaux à six pattes.
- Des dépositions des témoins de chaque miracle gravaïque. Toutes les dépositions doivent être traduites dans la langue utilisée pour le formulaire de demande de sanctification gravaïque. Des contrôles de qualité, choisis par tirage au sort, seront effectués par des traducteurs officiels ; des fautes de traduction peuvent entraîner l'annulation définitive de la procédure.
- Un certificat de martyr gravaïque® subit par le candidat. Les supplices doivent remplir la norme SANCTUS-034. À défaut d'un martyr valable, on peut déposer une demande dûment motivées de dérogation à l'obligation de martyr pour la sanctification gravaïque (formulaire 233 ; délai d'attente : au moins 24 mois).
- Des preuves matérielles de martyr gravaïque® (ex. fragment de croix, clous, gravats à lapidation, allumette à bûcher, couteau à écorcher vif, cadre de fenêtre à défenestration, sabre de décollation, piquet d'empalement, corde de pendaison, lames à découper les seins,

baignoire à noyade, planche à écarteler, marteau à éclatement de nez, manivelle intestinale, électrodes génitales). Les objets en dessous de 15kg sont à envoyer par la poste, les objets entre 15 et 100kg sont à apporter directement par le demandeur au comité SANCTUS, et les objets inamovibles ou au-dessus de 100kg sont à photographier sous au moins 10 angles différents.

- Des gravats du corps du candidat (ex. calcul rénal ou biliaire, reliques de tibia ou de rotule, dent, crâne, larmes, liquide céphalo-rachidien, œil de verre, rognures d'ongle, prothèse de hanche, cerveau conservé dans du formol, poil pubien). En cas de vol de reliques, la copie d'un dépôt de plainte auprès d'un poste de police est nécessaire (norme SANCTUS-213b alinéa 8).

5. Preuves de la faisabilité de la sanctification

Le rapport de faisabilité de la sanctification gravaïque® du candidat, approuvée par une fiduciaire agréée, comprend :

- une étude de marché par tranche d'âge, par sexe et par pays ;
- un organigramme de sanctification® avec la liste des responsables des events et la clé de répartition des bonus/malus ;
- un calendrier détaillé ;
- un business plan pondéré sur 10 ans ;
- un plan de communication avec packaging des concept stores, logos en couleurs pour T-shirts et canifs souvenirs ;
- un budget prévisionnel sur 10 ans selon les norme SANCTUS-77 ;
- un certificat d'assurance incendie ;
- un engagement ferme de garantie de déficit de la part d'au moins trois établissements bancaires reconnus internationalement.